COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

EN DATE DU JEUDI 06 OCTOBRE 2016

Il est procédé à l'appel :

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Laurent LENNE – Francis DERIN – Maria IULIANO – Michel COURTECUISSE – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCYK – Marie-Louise LEMAIRE – Marilyne MARLIERE – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – Laurent BRUNELLE – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Bruno BARCA – Erick CHARTON.

<u>Etaient absentes excusées représentées</u>: Mmes Isabelle BRESSAN représentée par Geneviève LECLERCQ — Monique BOURDEAUDUCQ représentée par Thérèse THELLIEZ — Anne-Josèphe RIFFELAERE représentée par Erick CHARTON — Betty VANGAEVEREN représentée par Alain MENSION.

Etaient absentes: Mmes Marie TITECA - Solange LA GANGA.

Le quorum étant atteint, M. Alain MENSION, Maire de Raimbeaucourt, ouvre la séance. Mme Karine SKOTAREK, 1ère Adjointe, est désignée, avec l'accord du Conseil Municipal, secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du vendredi 08 juillet 2016.

Aucune observation n'a été et n'est formulée sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du vendredi 08 juillet 2016 que les élus pouvaient de nouveau consulter dans le dossier mis à leur disposition en mairie ou sur le site Internet de la commune.

M. le Maire procède au vote : adopté par vingt-deux voix pour, trois abstentions.

2. <u>Décision Budgétaire Modificative n°3.</u>

M. le Maire donne la parole à M. Christian LANGELIN, Adjoint aux Finances, qui, afin d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2016, d'en inscrire de nouveaux pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de mobiliers/matériels, propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement

DEPENSES

022-020 – Dépenses imprévues

- 10 010, 00 €

023-020 – Virement à la section d'Investissement

+ 10 010, 00 €

<u>Investissement</u>

RECETTES

021-020 – Virement de la section de fonctionnement	+	10 010, 00 €
024-020 – Vente des parcelles B 3251-3252-3253 Résidence Georges Brassens	+	108 900, 00 €
10222-020 – FCTVA	_	46 000, 00 €
10223-020 – Taxes d'urbanisme	+	6 200, 00 €
13251-020 – Subvention CAD/Etude – Programme Le Village	+	3 495, 00 €
DEPENSES TOTAL	+ 8	82 605, 00 €
202-020 – Etude PLU	-	2 700, 00 €
21318-412 – Démolition des tribunes de football	-	7 200, 00 €
2135-020 – Acquisition et pose de rideaux - salle des fêtes	-	1 400, 00 €
2135-212 – Travaux de contrôle d'accès – Ecole Jules Ferry	-	5 000, 00 €
2135- 212 – Acquisition et pose de rideaux - salle polyvalente Jules Ferry	-	1 600, 00 €
2138-020 – Acquisition de l'immeuble rue Jules Ferry – Programme Le Village	-	2 400, 00 €
2138-020 – Acquisition de l'immeuble 52F, rue du Maréchal Foch	-	4 000, 00 €
2152-821 – Plots de sécurité routière	-	2 000, 00 €
2158-213 – Acquisition de 2 bancs – Ecole Victor Hugo	-	500, 00 €
2188-020 – Acquisition de dalles moquettes, chariot, palettes de stockage	-	1 500, 00 €
020-020 – Dépenses imprévues	+	20 305, 00 €
2111-020 – Frais de géomètre/parcelle B 1109 - Programme Le Village	+	830, 00 €
2111-020 – Acquisition de la parcelle A 3557 (Soginorpa)	+	250, 00 €
21316-026 – Acquisition de cases au columbarium	+	18 350, 00 €
2135-212 – Travaux de réfection des sanitaires - Ecole Jules Ferry	+	8 100, 00 €
2151-821 – Travaux de création d'un parking pour le stade de football avec accès (voirie)	+	41 000, 00 €
2151-821 – Travaux de voirie et trottoirs – Rue Henri Lenne	+	16 400, 00 €

2152-821 – Acquisition de 2 miroirs de sécurité	+	800, 00 €
2183-020 – Acquisition de matériel informatique – Mairie	+	700, 00 €
2188-020 – Acquisition de 2 motopompes	+	1 370, 00 €
2188-020 – Acquisition de petits outillages – Service Technique	+	1 800, 00 €
2188-411 – Acquisition d'une piste d'évolution	+	1 000, 00 €
TOTAL	+ 8	32 605, 00 €

Pour les recettes de la section d'investissement, et pour l'essentiel, M. Langelin précise, qu'outre l'inscription du produit de la vente des parcelles de la Résidence Georges Brassens (Conseil Municipal du 08/07/2016) à hauteur de 108 900 €, du versement complémentaire perçu pour les taxes d'urbanisme et pour la participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à l'étude « Le Village », que la réduction du montant du FCTVA, initialement prévu à hauteur de 62 900 €, s'explique par le changement d'imputation demandé par la trésorerie pour des opérations antérieures qui de fait n'étaient plus éligibles. Il rappelle que la délibération correspondante en date du 11 décembre 2015 avait été jointe en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

Concernant les dépenses, et pour l'essentiel, M. Langelin explique qu'elles portent sur :

- la réfection d'une partie de la chaussée de la rue Henri Lenne et d'une partie des trottoirs pour 66 376, 72 € TTC sachant que 50 000 € avaient été prévus au budget,
- la création d'un parking et son accès au stade de football,
- la réfection des sanitaires de l'école Jules Ferry qui, initialement, consistait au changement des urinoirs, à la pose de séparateurs, à la réfection des faïences murales et du carrelage de sol. Toutefois, et compte tenu de leur état, les toilettes ont dû également être changées. De fait des crédits ont dû être ajoutés.

Par rapport à la perte du FCTVA, M. Barca souhaite avoir des précisions.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur du service de comptabilité. Il rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2015 et à la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal avait procédé à des changements d'imputation pour certaines opérations. Or, lors de l'établissement de l'état déclaratif du FCTVA pour l'exercice 2015, le service de comptabilité a repris l'intégralité des opérations qui, pour certaines, n'étaient pas éligibles et pour d'autres avaient déjà fait l'objet d'un reversement au titre du FCTVA.

Pour M. Barca, il ne s'agit pas d'une erreur de la trésorerie.

M. le Maire fait remarquer que la responsabilité de la trésorerie n'a pas été évoquée. Il ajoute qu'une photocopie de l'état déclaratif du FCTVA 2015 sera jointe au compte rendu de la séance.

Concernant la voirie de la rue Henri Lenne, M. Charton constate que 16 000 € ont été ajoutés aux 50 000 € qui avaient été prévus et il demande des précisions sur les travaux réalisés.

M. le Maire explique d'une part, que les travaux concernent la réfection d'un tronçon de la chaussée qui, au fil des années, s'est fortement dégradée. Avec l'appui des techniciens du Département, qu'il remercie d'ailleurs, un diagnostic a pu être réalisé et il a montré que les accotements étaient plus hauts que la route. De fait, l'eau ne s'évacuait plus dans les fossés et provoquait un ruissèlement sous le revêtement existant. Un travail de dérasement des accotements, de comblement des nids de poule a donc été effectué avant que les couches d'accrochage et de roulement ne soient posées.

D'autre part, M. le Maire indique que le marché prévoyait une option pour la réfection d'une partie des trottoirs de cette rue, de la ferme jusqu'à la fin du bâti, qui, suite aux inondations qui se sont produites dans le secteur durant l'été dernier, se sont fortement dégradés. Par ailleurs, et toujours pour ce secteur, un travail est mené en collaboration avec les services concernés pour rechercher les causes des très importants afflux d'eau qui ont pu être constatés d'autant qu'apparemment, de nouveaux exutoires d'orage auraient été connectés au réseau.

M. le Maire ajoute que la réparation des trottoirs de la rue Hyacinthe Lenne également endommagés lors des inondations a pu être effectuée par le service technique de la commune car les dégâts étaient moins importants.

M. Charton souhaite des précisions sur l'acquisition de deux motopompes et savoir s'il s'agit d'un matériel particulier.

M. Langelin explique qu'il s'agit de deux pompes sur roues, donc transportables, avec un débit de $60~\text{m}^3/\text{h}$, une conduite de 20~m en aspiration et de 40~m en refoulement.

M. le Maire indique que ces pompes ne présentent aucune particularité hormis qu'il s'agit de matériel professionnel avec un débit plus important que les pompes courantes ce qui permet des interventions plus rapides chez les habitants.

Par ailleurs et pour répondre aux interrogations de M. Charton, M. le Maire précise que la parcelle A 3557 (Soginorpa), acquise par la commune en 2015 suite à une délibération du Conseil Municipal du 29 septembre, est située résidence Les Tilleuls, à proximité de la propriété communale dont elle permettra l'accès.

Pour la piste d'évolution, il indique que son acquisition a été demandée par une association et M. Cédric Sticker, Conseiller Municipal délégué à l'animation locale, à l'époque délégué aux sports, précise, que compte tenu de son taux d'occupation, la salle des sports ne pouvait être mise à la disposition d'Extravadance. De fait, une piste d'évolution permettant d'effectuer des exercices de gymnastique lui a été fournie.

M. le Maire procède au vote : adopté par vingt-deux voix pour, trois abstentions.

3. Personnel communal – Suppression d'un poste.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une régularisation intervenant à la suite de l'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe d'un agent et de la création du poste par le Conseil Municipal le 15 avril 2016. Il propose donc au Conseil Municipal de procéder à la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe devenu vacant et pour laquelle le CTPI a émis un avis favorable.

Il rappelle que cet avis était joint en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

4. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg 59) - Affiliation.

M. Le Maire indique que le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Cdg 59 à compter du 1er janvier 2017 et il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette affiliation. Il rappelle que le courrier du Cdg 59 était joint en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

5. SIDEN – SIAN – Adhésion de communes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux demandes d'adhésion au SIDEN — SIAN des différentes communes qui sont listées dans le courrier du Syndicat en date du 1er août dernier qui avait été joint en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

6. SMTD - Carte Or personnes âgées.

M. le Maire précise que les critères d'attribution de la carte Or demeurent inchangés pour 2017 et il propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à 21, 00 €, soit 50 % du coût de la carte qui est de 42, 00 €. Il indique, pour information, qu'entre le 1er janvier et le 31 août 2016, une personne de la commune a bénéficié de ce dispositif.

Il rappelle que le courrier du SMTD avait été joint en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune et il procède au vote : adopté à l'unanimité.

7. Les activités de M. le Maire (article 2122-22 du CGCT).

• Droit de préemption de la commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 08 juillet dernier, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

Marchés publics – procédure adaptée

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection d'une partie de la chaussée et d'une partie des trottoirs de la rue Henri Lenne a été confiée à l'entreprise COLAS, ZA Les Poutrelles 59125 TRITH-SAINT-LEGER pour un coût de 55 313, 93 € HT (chaussée : 44 105, 19 € HT – Trottoirs : 11 208, 74 € HT).

Il rappelle que les arrêtés étaient joints en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

8. Information des élus.

• 8-1 - <u>Délégation aux élus</u>

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les délégations confiées à Mme Isabelle Bressan, M. Laurent Lenne et M. Cédric Sticker ont été modifiées comme suit :

- → Mme Isabelle Bressan, 4ème adjointe : cérémonies, personnes âgées, personnes handicapées et associations non sportives
- → M. Laurent Lenne, 5ème adjoint : fêtes, sports et associations sportives
- ightarrow M. Cédric Sticker, Conseiller Municipal délégué : animation locale

• 8-2 - Etablissement Public Foncier du Nord Pas-de-Calais

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux avenants à la convention opérationnelle « Raimbeaucourt – Café-brasserie et ses abords » portant sur l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF ont été signés.

Il rappelle que ces avenants comprenant le plan définissant le périmètre d'intervention étaient joints en annexe de l'ordre du jour de la réunion, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

Concernant l'EPF, M. Charton indique qu'il a bien pris note de l'extension du périmètre clairement défini dans les documents remis aux élus. L'intention est donc connue et aucun commentaire n'est à faire.

Pour les délégations aux adjoints et conseiller municipal, il demande ce qui justifie leur modification et souhaite connaître les marges de manœuvre de chacun qui sont soit missionnés aux cérémonies, aux fêtes ou à l'animation locale.

M. le Maire explique d'abord que les modifications intervenues dans les délégations relèvent d'une réorganisation interne qui redéfinit les missions de chacun pour les années à venir. Par ailleurs il rappelle que la délégation liée aux cérémonies porte sur l'organisation de toutes les célébrations officielles ordonnées par l'Etat comme par exemple le 11 novembre, que celle liée aux fêtes concerne la programmation, la préparation de la ducasse, foire aux asperges etc. Quant à celle concernant l'animation locale, elle consiste à mettre en œuvre le projet de la commune dans ce domaine.

M. Sticker indique quant à lui que ce projet est porté par le Comité d'Animation de Raimbeaucourt en partenariat avec la CAF du Nord et, par rapport à la remarque de M. Charton, il précise que les foulées raimbeaucourtoises sont organisées par le comité et qu'il y travaillera de concert avec M. Laurent Lenne, adjoint délégué aux sports.

Questions diverses.

M. Charton demande si les travaux prévus à proximité du stade de football pour un montant de 41 000 € comprennent plusieurs tranches.

M. le Maire précise que ces travaux ne sont pas scindés et qu'ils consistent à créer un espace de 10 mètres de large sur 25 mètres de long sur lequel sera posé un géotextile qui sera recouvert de schistes et ce, afin de permettre le stationnement des véhicules des personnes se rendant au stade de football et d'éviter toute perturbation le long de la rue du Chemin Vert.

Plus aucune question n'est posée et M. le Maire lève la séance.